

LA POLITIQUE AGRICOLE AU BRÉSIL ET SES CONSÉQUENCES SUR LA FORCE DE TRAVAIL FÉMININE

Heleith I.B. SAFFIOTI

1. LA FORCE DE TRAVAIL FÉMININE

Travailler avec des données statistiques au Brésil, surtout par rapport à la force de travail rurale, et plus particulièrement la force de travail féminine, signifie flotter parmi des données inégales, auxquelles on ne peut pas faire confiance, puisque les chiffres oscillent largement, surtout dans le cas des femmes. Le tableau qui suit donne une idée de la distribution de la Population économique active (PEA) au Brésil, dans les vingt-cinq dernières années.

Tableau I

Personnes économiquement actives, âgées de 10 ans et plus, par secteur d'activité et par sexe, selon les recensements démographiques de 1970 et de 1980 et la Recherche Nationale par Echantillon de Domiciles (PNAD) de 1982)

Secteur d'activité	1970		1980		1982	
	H	F	H	F	H	F
Primaire	91,0 %	9,0 %	86,8 %	13,2 %	79,0 %	21,0 %
Secondaire	88,0 %	12,0 %	83,2 %	16,8 %	82,3 %	17,7 %
Tertiaire	62,0 %	38,0 %	57,0 %	43,0 %	53,6 %	46,4 %
Total	79,2 %	20,8 %	72,5 %	27,5 %	67,8 %	32,2 %

Selon les données ci-dessus, il y eut un fort accroissement de la participation féminine dans la force de travail brésilienne. La PEA féminine augmenta de 150,8 % entre 1970 et 1982, tandis que la PEA masculine ne crût que de 38,9 %. Dans le tertiaire, le nombre de femmes augmenta, dans la même période, de 147,5 %, tandis que l'effectif masculin augmentait de 73,4 %. Dans le secondaire, il y eut une extraordinaire augmentation de 208,4 % de la main-d'oeuvre féminine contre 99,7 % pour les hommes. Dans le primaire, le nombre de femmes actives augmenta de 132,7 %, contre un accroissement négatif, -5,4 %, pour les hommes.

Lorsqu'on emploie les données de la publication *Tabulações Avançadas do Censo Agropecuario*, on obtient la proportion de 32,2 % de femmes par rapport au total des travailleurs occupés dans le secteur primaire, à savoir que cette proportion augmente d'environ 36,6 % en 1975, revenant ainsi au niveau antérieur de 32,4 % en 1980.

Le *Censo Agropecuario* de 1980, publié en 1984, dénombre 32,5 % de femmes dans les activités économiques du secteur primaire. Quand on prend les activités uniquement agricoles, le pourcentage de femmes monte à 33,7 %. En prenant les données de cette même publication, on arrive au tableau qui suit.

Tableau II

Personnel occupé dans les activités agricoles, par sexe et par condition dans l'occupation, selon le Recensement de l'Agriculture et de l'Élevage en 1980

Condition dans l'occupation	Hommes	Femmes
Responsable et membres non rémunérés de la famille	70,6 %	88,9 %
Métayers	2,8 %	1,6 %
Employés permanents	10,1 %	5,1 %
Employés temporaires	16,5 %	4,4 %
T O T A L	100,0 %	100,0 %

Source : Censo Agropecuario de 1980, IBGE, Rio de Janeiro, 1984.

Pratiquement 90 % des femmes qui travaillent dans l'agriculture le font au sein de la production familiale. Mais, il est probable que l'on ait une importante sous-évaluation des femmes salariées, en raison de deux facteurs : 1) l'emploi agricole devient de plus en plus saisonnier, à cause de la modernisation et de la spécialisation des cultures ; 2) le travail féminin devient de plus en plus occasionnel. Bien que la législation brésilienne prévoit pour les travailleurs un contrat par récolte, ordinairement, la femme qui ne travaille que dans cette période précise n'est pas légalement embauchée, n'utilisant pas ainsi les avantages que la loi lui offre. En plus l'absence de registre d'embauche est présenté à la femme comme un avantage : en effet, le patron explique à la femme qu'elle n'aura pas le droit de s'absenter si elle a un contrat de travail signé. La femme craignant d'avoir besoin de rester chez elle de temps à autre pendant la période de la récolte afin de soigner un enfant malade ou pour effectuer une tâche quelconque liée à son rôle de reproductrice, elle imagine qu'en travaillant sans contrat, elle a plus de "liberté". Le travail de la femme ne reçoit donc dans ces conditions aucune protection légale. Ces découvertes empiriques ont été faites par Saffioti et Ferrante (1983), à travers une recherche sur 517 familles rurales du centre de l'Etat de Sao Paulo. Si le "travail au noir" de la femme rurale est une pratique commune dans l'Etat de Sao Paulo, il est évident qu'il est beaucoup plus fréquent dans les autres régions du pays.

Il est également probable que le nombre de femmes travaillant dans l'agriculture en tant que métayères ou main-d'oeuvre familiale non rémunérée ait été sous-estimé, car, surtout dans le deuxième cas, les femmes effectuent rarement une journée de travail complète.

Selon la PNAD de 1983, seulement 10,7 % des travailleurs ruraux ont un contrat de travail signé, dont 11,4 % d'hommes et seulement 6,3 % de femmes. C'est ainsi que l'écrasante majorité des travailleurs ruraux, et plus particulièrement les femmes, sont des travailleurs clandestins. Le travail de la femme dans le cadre de la production familiale représente la soumission au mari ou au père, la non distinction entre le lieu du domicile et le lieu de travail mais aussi une forme d'abondance, si c'est elle qui produit les aliments (lorsque le mari est salarié dans une autre propriété).

D'un autre côté, la loi elle-même contient une haute dose de misogynie. A l'homme revient le droit à la retraite quand il est âgé de 65 ans, indépendamment de son état civil. Pour la femme, le droit à la retraite n'existe que si elle renonce au mariage. Mariée, même si elle a travaillé pendant toute sa vie dans l'agriculture, elle est condamnée à partager avec son mari l'infime somme d'un demi-salaire minimum (Cr. § 166.560,00 = US\$ 50). Des conséquences encore plus négatives sont liées à la sécurité sociale puisqu'elle n'accorde qu'un demi-salaire minimum, et ceci seulement au travailleur rural âgé d'au moins 70 ans et sans contrat de travail signé par le patron. Aux femmes il est interdit de recevoir cette pension, qui cesse quand le bénéficiaire mâle meurt, condamnant ainsi sa compagne à la misère la plus extrême.

Bien que la législation brésilienne interdise une discrimination de salaire fondée sur le sexe, les femmes en général, quelle que soit la branche de leur activité économique, reçoivent moins d'argent que les hommes. On ne dispose pas de données pour l'ensemble du pays. Dans la région centrale de l'Etat de Sao Paulo, la plus développée du pays, les travailleuses rurales reçoivent des salaires mensuels qui représentent, en moyenne, entre 76,6 % et 85,7 % des salaires masculins (Saffioti et Ferrante - 1982 : 124). La situation décrite par M.I.S. Paulilo (1982) dans une région de l'Etat de Paraiba révèle qu'au Nord-Est la soumission des travailleurs et travailleuses ruraux au patron est pratiquement totale et que les salaires sont infimes. Comme l'homme, le plus souvent, reçoit moins que la moitié du salaire minimum accordé dans la région, la production des moyens de subsistance dans le "roçado" (petite parcelle de terre cédée par le patron pour la culture d'aliments) revient obligatoirement à la femme et aux enfants mineurs.

Verena Martinez-Alier (1975) et Saffioti et Ferrante (1983) décrivent les conditions pénibles de la vie des femmes qui habitent la banlieue et qui travaillent dans la zone rurale (boias-frias), le premier auteur ayant fait une enquête sur le phénomène dans la région de Campinas et les autres dans la région d'Araraquara ; ces deux villes étant situées dans l'Etat de Sao Paulo.

Ne disposant pas de données à propos des salaires féminins dans la zone rurale, on présente un tableau contenant les pourcentages d'hommes et de femmes qui travaillent dans les villes et à la campagne, par catégorie de revenu, afin de donner au lecteur une idée des différences de salaires entre les deux sexes.

Tableau III

Personnes économiquement actives âgées de 10 ans ou plus, selon le sexe et la classe de revenu mensuel dans tous les travaux - Brésil - 1982

Classes de revenu	:	Hommes	:	Femmes
Jusqu'à 1/2 salaire minimum	:	11,2 %	:	30,3 %
Plus de 1/2 à un salaire minimum	:	22,6 %	:	26,4 %
Plus de 1 à 2 salaires minima	:	29,0 %	:	24,0 %
Plus de 2 à 5 salaires minima	:	24,7 %	:	14,1 %
Plus de 5 à 10 salaires minima	:	7,8 %	:	4,0 %
Plus de 10 salaires minima	:	4,8 %	:	1,2 %

Source : Anuario Estatístico do Brasil, IBCE, Rio de Janeiro, 1983

On peut vérifier que les travailleuses les plus pauvres représentent presque le triple des travailleurs de la catégorie qui reçoit jusqu'à un demi salaire minimum. Les femmes apparaissent massivement dans les deux classes aux revenus les plus bas, et disparaissent rapidement des catégories de salaires les plus élevés.

Dans ces conditions le salariat ne réduit pas le poids du fardeau des travailleuses, surtout des travailleuses rurales, qui sont obligées presque toujours de faire deux journées de travail. Les progrès du capitalisme dans les zones rurales entraînent une diminution progressive des travailleurs dans le système de production familiale et un accroissement du nombre de salariés agricoles. Bien que ce mouvement touche plus fortement les hommes que les femmes, le nombre de femmes salariées croît rapidement en pourcentage, comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau IV

PEA agricole du Brésil en 1970, 1976 et 1980, par régime de travail et par sexe

	1970	1976	1980
Ensemble	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Employés salariés	22,8 %	36,1 %	38,2 %
Force de travail familiale	77,2 %	63,9 %	61,8 %
<u>FEMMES</u>			
PEA	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Employées salariées	8,4 %	20,6 %	32,8 %
Force de travail familiale	91,6	79,4 %	67,2 %
<u>HOMMES</u>			
PEA	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Employés salariés	29,2 %	36,1 %	39,0 %
Force de travail familiale	70,8 %	63,9 %	61,0 %

Source : Censo Agricola pour 1970 et PNAD 1976, *apud* Singer, Paul Israel, *DOMINAÇÃO E DESIGUALDADE*, Paz e Terra, Rio de Janeiro, 1981 : 36-37. Pour 1980 les calculs furent élaborés à partir du Censo Demografico de 1980 - Mao-de-Obra, IBGE, Rio de Janeiro, 1983.

Cette progression des femmes dans les activités agricoles salariées implique dans le contexte brésilien des conséquences négatives graves sur le régime alimentaire.

2. POLITIQUE ENERGETIQUE ET ALIMENTATION

L'Etat encourage les produits d'exportation et les succédanés de l'essence (à base de canne à sucre notamment), comme celui de l'alcool. Dès 1979 le gouvernement stimule fortement les exportations en fournissant des subsides au crédit rural et en favorisant les exportateurs

avec les mini dévalorisations du "cruzeiro" (monnaie brésilienne), ayant fixé pour 1985, une production de 10,7 milliards de litres d'alcool. En 1984, 9,6 milliards de litres d'alcool furent produits. Pour que l'objectif de 1985 soit atteint, il faudra planter de la canne à sucre dans trois millions d'hectares de terre environ.

La reconnaissance, de la part des autorités gouvernementales, de la détérioration, survenue dans les années 70, de la production alimentaire, les conduisit à définir l'agriculture, en 1979, comme un secteur de développement prioritaire. Mais il semble que la préoccupation des autorités ait résidé plutôt dans la nécessité d'augmenter les exportations, en vue de réduire la dette extérieure, de diminuer le rythme d'inflation et de trouver une solution à la crise énergétique. Le PROALCOOL (programme de développement de l'alcool carburant), qui eut une action discrète dès sa création en 1975 jusqu'en 1979, commence, avec l'augmentation du prix du pétrole en 1979, à intervenir largement dans l'occupation des terres et dans la substitution de cultures alimentaires.

A cause des importantes augmentations de la production de canne à sucre nécessaires pour atteindre les objectifs de PROALCOOL, on peut estimer que ce programme impliquera en fait la non-production de 500 mille tonnes de haricot, de 1.500 mille tonnes de riz et de 1.500 mille tonnes de maïs. Ces quantités représentent, respectivement, 20 % ; 17 % et 8 % des productions totales récentes de ces produits alimentaires (Homem de Melo - 1980).

"Pour la valeur de l'investissement nécessaire à la production d'un tonneau-équivalent-jour, les renseignements suivants peuvent être donnés (prix de 1981) : le charbon minéral, US\$ 5.000 ; la conservation dans le secteur industriel, US\$ 15.000 ; le pétrole national, US\$ 25.000 ; l'hydro-électricité, US\$ 31.000 ; le xyste, US\$ 35.000-40.000 et l'alcool de canne à sucre, US\$ 50.000-60.000" (Homem de Melo - 1983). L'alternative alcool est donc la plus chère. En ce qui concerne l'exportation, l'alcool comme substitut de l'essence n'est pas du tout viable, dans la mesure où un tonneau de pétrole arabe coûte aux Etats-Unis US\$ 33, tandis que l'équivalent en alcool coûterait au moins US\$ 80. Le charbon minéral et végétal serait une option moins chère et plus efficace si elle était suivie d'une politique d'expansion du secteur des transports urbains et des transports de longue distance, ce qui créerait des emplois permanents, à la différence de PROALCOOL, qui ne crée

que des emplois temporaires. D'autre part cette option n'entrerait pas en compétition avec la production d'aliments. Enfin, cette option aurait un impact positif sur la distribution du revenu, tandis que l'alcool aggrave le problème de la distribution du revenu, déjà extraordinairement inégale, puisqu'il constitue un succédané à l'essence pour des voitures, possédées par seulement 18 % des brésiliens. L'alcool est donc une solution élitiste accordant des privilèges aux personnes placées dans les catégories des revenus les plus hauts, au détriment de ceux qui dépendent des transports collectifs qui fonctionnent comme les camions de marchandises à l'huile diesel.

Pour que le Brésil puisse répondre d'une manière satisfaisante à ses trois objectifs : plus grande production d'aliments, plus grande production agricole destinée à l'exportation et développement de succédané pour le pétrole, il aurait dû doubler annuellement entre 1980 et 1985, le taux d'accroissement de son aire cultivée, c'est-à-dire, passer de 3,5 % à 6,5 %. Déjà en 1982 ceci semblait très improbable, puisque le taux d'accroissement de l'aire destinée à la production de 15 produits (de consommation domestique, exportables et de la canne à sucre pour l'alcool) fut de 1,27 % en 1979, de 4,21 % en 1980, de 1,11 % en 1981 et de 3,48 % en 1982.

L'utilisation croissante de terres de bonne qualité pour la canne à sucre provoque les conséquences suivantes : appauvrissement des sols et moins grande production d'aliments. La région de Ribeirão Preto par exemple, couverte de canne à sucre, possède les terres les plus riches de l'Etat de Sao Paulo qui, à lui seul, produit plus de canne à sucre que la région du Nord-Est tout entière. Aux perspectives de désertification des aires cultivées en canne à sucre, on doit ajouter deux autres facteurs négatifs du PROALCOOL : le déséquilibre de l'éco-système et la pollution provoquée par le brûlage de la canne à sucre avant la coupe, procédé adopté afin d'économiser de la main-d'oeuvre.

Les produits d'exportation étant la priorité numéro un de la politique, le crédit rural est accordé sur une plus grande échelle à la culture de ces produits qu'aux cultures vivrières. Le crédit rural a également privilégié de façon excessive la mécanisation de l'agriculture (Amaral, Barros et Amaral - 1983). Cette politique de stimulation des exportations par le crédit rural se fait à un coût social extrêmement élevé. Cette question pourra être mieux observée à travers le tableau qui suit.

Tableau V

Brésil : accroissement réel de l'agriculture et taux d'intérêt
du crédit rural - 1970-1980

A N O	Accroissement réel (%)			Taux réel d'intérêt de l'agriculture (% a.a.)
	Labours	Labours sans café	Agriculture et élevage en général	
1970	0,7	4,8	1,0	-5,2
1971	14,8	4,2	11,4	-5,4
1972	4,0	4,0	4,1	-3,2
1973	3,2	7,6	3,5	-1,0
1974	12,4	7,7	8,5	-14,5
1975	-2,0	2,0	3,4	-13,4
1976	0,4	9,7	4,2	-26,9
1977	11,7	7,0	9,6	-27,1
1978	-7,0	-9,8	-1,7	-22,8
1979	6,9	7,2	3,2	-37,0
1980	9,3	12,5	6,8	-69,2

Sources : Col. (1) à (3) - Centro de Estudos Agrícolas (CEA/IBRE-FVG); Col. (4) et (5) A. Magalhes de Brito *et al.* (mimeo.) et Banco Central ; *Apud* Miranda Neto, Manoel José de, *OS LUCROS DA FOME* Editora Achiamé, Rio de Janeiro, 1982 : 170.

En 1984, le Brésil exporta pour US\$ 2,8 milliards de café, US\$ 2,5 milliards de soja et US\$ 1,4 milliard de jus d'orange. Actuellement il y a une véritable fièvre pour la plantation d'orangeraias grâce aux perspectives d'accroissement d'exportation de ce fruit et de son jus dues aux maladies qui ont atteint les orangeraias de l'Etat de Floride, Etats-Unis. En conséquence de la politique d'appui aux exportations, le prix de la caisse d'oranges sur le marché intérieur, en 1984, a augmenté de 400 %, nouvel indicateur du prix social de cette politique.

Les conséquences des politiques d'exportation et de substitution du pétrole par l'alcool sont extrêmement négatives pour l'alimentation

du peuple brésilien. Kageyama et Graziano da Silva (1983 : 553) présentent des données sur la production et sur les prix des calories de cinq produits agricoles de base au Brésil, pour les années 70. En prenant 1970 comme l'année-base (1970 = 100), la production de calories a diminué en 1983, pendant que les prix réels montèrent à 180 dans la même période. La disponibilité intérieure de grammes de protéine par habitant/jour tomba de 13,56 en 1965 à 10,79 en 1979, dans le cas du riz, de 17,10 à 10,93, dans le cas du haricot, de 4,16 à 2,88, dans le cas du manioc. En tenant compte de ces trois produits mais aussi du maïs et de la pomme de terre, la disponibilité intérieure de grammes de protéine par habitant/jour est tombée de 41,15 en 1965, à 30,52 en 1979 (Homem de Melo - 1982 : 355).

Dans une communication présentée à la "Rencontre des Economistes", qui s'est tenue récemment à l'Université de Sao Paulo, R. Hoffmann montra que 21,9 % des familles brésiliennes, c'est-à-dire, 5,8 millions de familles étaient, en 1980, en-dessous de la ligne de pauvreté, correspondant au niveau d'un salaire minimum, selon les chiffres d'août 1980. Comme il y a eu, dans ces dernières années, une perte dramatique du pouvoir d'achat du salaire minimum, la situation est actuellement bien pire. En effet, Hoffmann montra que, en 1983, la proportion de familles considérées comme pauvres selon ce critère s'éleva à 26,5 %.

Dans un travail qu'elle est en train de finir, la sociologue Ana Maria Medeiros Pelicano, du IPEA/PLAN, montre que 86 millions de Brésiliens sont mal nourris. En estimant que la population brésilienne est aujourd'hui de 135 millions environ (123 millions en 1980, avec une augmentation annuelle de 2,3 %-2,4 %), les pauvres brésiliens représentent deux tiers (63,7 %) de la population totale (*Folha de S. Paulo*, 23/12/84 : 36).

Quelques-unes des données fournies ici expliquent le bas niveau de vie d'une très grande partie de la population brésilienne, dont la santé est précaire à cause de la mal-nutrition. Selon la SECRETARIA DA SAUDE, de janvier à octobre 1984, dans un groupe de mille enfants nés vivants dans la région métropolitaine de Sao Paulo, 53 moururent avant la fin de leur première année. En 1983, dans les mêmes mois, la moyenne fut de 47 enfants morts sur mille enfants nés vivants.

CONCLUSIONS

Du point de vue social, les conséquences de la politique de modernisation de l'agriculture brésilienne furent :

- un déclin dans la disponibilité "per capita" d'aliments, qui s'accompagna d'une forte élévation des prix pour le consommateur urbain ;
- une augmentation brutale de l'emploi saisonnier dans l'agriculture, provoquant un développement du chômage et/ou du sous-emploi ;
- une substitution du travail familial par le travail salarié, avec un fort accroissement du nombre de travailleurs temporaires non-domiciliés dans la zone rurale, c'est-à-dire, les "boias-frias", qui habitent la banlieue des villes, moyennes et petites ;
- un changement significatif dans la composition du produit agricole à cause du rythme accéléré d'accroissement des cultures modernes exportables et des matières premières industrielles, avec un déclin remarquable de la production d'aliments.

BIBLIOGRAPHIE

- AMARAL, C.M., BARROS, G.S.C. et AMARAL, V.B. (1983). "Pressões de Demanda Sobre a Agricultura Brasileira", in *Estudos Econômicos*, Vol. 13, N° 2. IPE-USP.
- HOFFMANN, R. (1983). "Distribuição da renda no Brasil, em 1980, por unidades da Federação", in *Revista de Economia Política*, Vol. 3, N° 1, janv.-março.
- HOMEM DE MELO, F. (1980). "A agricultura dos anos 80 : perspectivas e conflitos entre objetivos de política", in *Estudos Econômicos*, Vol. 10, N° 2. IPE-USP.
- (1983). "Agricultura, energia e recessão econômica", in *Revista de Economia Política*, Vol. 3, N° 2, abril-Junho.
- KAGEYAMA, A.A. et GRAZIANO DA SILVA, J. (1983). "Resultados da Modernização Agrícola dos Anos 70", in *Estudos Econômicos*, Vol. 13, N° 3. IPE-USP.
- MARTINEZ-ALIER, V. (1975). "As mulheres do caminho de turma", in *Debate & Crítica*, N° 5, março.
- PAULILO, M.I.S. (1982). "A Mulher e a Terra no Brejo Paraibano", in *Trabalhadoras do Brasil*, Editora Brasiliense, São Paulo.

SAFFIOTI, H.I.B. et FERRANTE, V.L.S.B. (1982). "Famílias Rurais no Estado de São Paulo : Algumas Dimensões da Vida Feminina", in *Trabalhadoras do Brasil*, Editora Brasiliense, São Paulo.

Rurais, 392 p., mimeo.

(1983). *O Fardo das Trabalhadoras*

Cette communication a été réduite par le Comité de publication. On peut se procurer la version complète auprès de l'auteur.

RÉSUMÉ

A cause du modèle de modernisation de l'agriculture brésilienne, l'emploi devient de plus en plus saisonnier particulièrement pour les femmes. Généralement, les femmes travaillent au noir, parce que les patrons refusent de leur donner une carte de travail.

D'un autre côté, la loi elle-même contient une haute dose de misogynie. A l'homme revient le droit de retraite quand il est âgé de 65 ans, indépendamment de son état civil. Pour la femme le droit à la retraite n'existe que si elle renonce au mariage. Mariée, même si elle a travaillé 50 ans dans l'agriculture, elle est condamnée à partager avec son mari l'infime somme d'un demi-salaire minimum. Enfin l'aide de la sécurité sociale, sous forme d'une pension vieillesse n'est pas accordée aux femmes.

ABSTRACT

The modernization pattern of the Brazilian agriculture makes employment increasingly seasonal in nature. Women generally do moonlight work because employers refuse to grant them work permits.

Furthermore, the legislation itself shows considerable misogyny : at the age of 65, men are entitled to retirement, whatever their civil status. But women can secure such an entitlement only if they give up marriage. A married woman must share with her husband the ridiculous amount of half a minimum wage, even if she has spent 50 years working in agriculture. Lastly, the assistance of social security, in the form of an old-age pension, is not granted to women.